

ANNEXE 2

VITICULTURE ET ARBORICULTURE
Cave particulière, chai, caveau, point de vente

PERMIS DE CONSTRUIRE ET INSTALLATIONS CLASSEES

Sont concernés par cette réglementation les établissements pratiquant des activités de vinification (pressage, filtration...), des opérations de soutirage ou de conditionnement.

Le stockage de produits finis, les caveaux de ventes... n'entrent pas dans cette catégorie.

- Si la capacité de production de votre cave particulière est < 500 hl :

Votre projet doit respecter le règlement sanitaire Départemental (RSD) (arrêté préfectoral du 20/07/79). L'ensemble des informations relatives au traitement des effluents doit être joint à la demande de permis de construire.

- Si la capacité de production de votre cave particulière est > 500 hl :

- 500hl < capacité < 20 000 hl → DECLARATION
- capacité > 20 000 hl → AUTORISATION

Votre projet est assujéti à la réglementation des installations classées (ICPE).

Il vous faudra deux autorisations (permis de construire et déclaration ou autorisation ICPE).

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

1. Déposez votre dossier déclaration d'installations classées ou d'autorisation (imprimés à demander à la DDTM – Service Eau et Milieux aquatiques : 04 68 71 76 20).
2. Si votre dossier est soumis à déclaration et que votre dossier est complet, vous recevrez un récépissé de dépôt avec copie des prescriptions générales applicables à ce type d'installation. Si un rejet est prévu dans la station communale, un arrêté du maire autorisant le raccordement sera joint à votre demande.
3. Déposez en mairie votre demande de permis de construire à laquelle vous joignez une copie du récépissé de dépôt ICPE, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande du permis de construire.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Cochez les pièces fournies.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Justificatifs de « sortie de cave coopérative » | <input type="checkbox"/> Plan de développement de l'exploitation (PDE) s'il existe ou comptabilité de l'année de référence pour les exploitations existantes. |
|--|---|

PRODUCTION (Prévisionnel)

		Exercice de référence (<i>coopérateur</i>) <i>ou</i> Exercice 1 (<i>création d'exploitation</i>)		Exercice III		Exercice V	
<i>Signe de qualité (AOC, VDP...)</i>	Type de production	Surface (ha)	Rendement/ha	Surface (ha)	Rendement /ha	Surface (ha)	Rendement /ha

COMMERCIALISATION

	Produits commercialisés	Nature de l'unité*	Prix de l'unité	Quantités produites	Mode d'élevage	Besoins en stockage (m ²)	Mode de commercialisation	Quantités vendues dans l'année
Exercice I ou Année de référence								
Exercice III								
Exercice V								

* bouteille, cagette...

PRODUITS

Nature de la recette	Exercice I	Exercice III	Exercice V
Produits de la cave particulière : <ul style="list-style-type: none"> • vrac • bouteilles • cubitainer et BIB 			
Autres productions (précisez lesquelles)			
Produits divers Travaux pour tiers Produits accessoires Autres Recettes activités annexes			
Produits financiers			
Recettes de fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
Dépenses financières Annuités des prêts Solde de fonctionnement			

La récolte de l'année est payée à compter de l'année N+1.

Plan d'investissement et de financement lié au projet

A compléter en cas d'exploitation en cours d'installation.

		1	2	3	4	Total	
Nature de l'investissement							
Année de réalisation							
Devis estimatif (H.T.)							
Plan de financement	Autofinancement						
	Subventions						
	Emprunts	Montant					
		Durée					
		annuités					